1617.

REMERCIEMENT

A

MONSIEVR LE

MARESCHAL DE

VITRY,

PAR LES BONS FRANCOIS.

A PARIS, 1617.

Par Fleury Bourriquant, en l'Isle du Palais, ruë Traversante, aux Fleurs Royales.

AVEC PERMISSION.

Acc 83-101(239)

REMERCIEMENT A MONSIEVR LE MARESCHAL DE VITRY,

Par les bons François.

IL n'eſtoit deub qu'à ton courage,
(Fils vnique de la valeur)
De deſtourner le grand orage
Qui nous combloit de tout malheur:
Braue VITRY, *les deſtinées*
Deuidant tes belles années
Dans le Ciel, auoient decreté
Que tu deuois par ta vaillance
Faire reſpirer à la France
Le doux air de la liberté.

Que ce fuſt vn coup ſalutaire
De l'auoir ainſi preuenu:
Il faut que l'Ange tutelaire
Se fuſt bien du Roy ſouuenu:
Son deſſein, que le Ciel deſcouure,
Ne ſceut paſſer le pont du Louure:
Arreſtant ce Monſtre d'enfer
Tu as arreſté les tempeſtes
Qui alloient fondre ſur nos teſtes,
Soit par la flame, ou par le fer.

Ie ſçay qu'on t'a voulu corrompre,
Pour fleſchir à l'iniuſte loy:
Mais on n'a peu te faire rompre
La foy que tu dois à ton Roy:
Lors que ton courage meſpriſe
N'eut iamais ſur toy de maiſtriſe,
Et n'euſt oncques d'ambition,
Fuſt-il queſtion d'vne Prouince,
Que d'eſtre fidelle à ton Prince,
Et d'eſpouſer ſa paſſion.

Quelqu'autre faiſant trop le ſage,
Et plus auare que loyal,
Euſt recherché ſon auantage
En ce commandement Royal,
Trahiſſant toute la Couronne
Pour l'intereſt de ſa perſonne:
Mais toy vray nourriſſon de Mars,
Brauant le deſtin & l'enuie,
Tu cherches au prix de ta vie
Les honneurs parmy les hazars.

Cuide-tu que la recompenſe
De l'honneur que tu en pretends,
Soit d'eſtre Mareſchal de France,
Que tu meritois de long temps?
Non, non VITRY, *la renommée*
Du vent de tes faicts animée
Te portera bien plus auant,
Faiſant que ton loz ſe pourmene
Depuis l'onde où ſe perd la Seine,
Iuſques à la mer du Leuant.

Si la paix reuient pour destruire
Les projects des barbares mœurs,
Si la guerre ne fait plus bruire
Ces tonnerres contre nos meurs,
Si les Princes dedans la France
Tournent quelque lieu d'asseurance:
Si les Lys ombragent leur Roy,
VITRY *tu en as seul la gloire,*
Et si l'on fait taire l'histoire,
Les marbres parleront par toy.

FIN.

LOVIS par la grace de Dieu Roy de France & de Nauarre, A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de Parlement de Paris, & autres nos Iusticiers & Officiers d'icelle dependant, Salut. Nostre bien aymé Fleury Bourriquant, M. Imprimeur en nostre ville de Paris, nous a fait remonstrer qu'il auroit recouuert vn petit Liure, intitulé *Le Remerciement à Monsieur le Mareschal de Vitry*, lequel Liure ledit Bourriquant desireroit imprimer, & iceluy exposer en vente: ce qu'il n'a voulu faire sans auoir sur ce nos lettres de permission. A CES CAVSES desirant subuenir audit suppliant luy auons permis & octroyé, & par ces presentes, de nostre grace speciale permettons & octroyons d'imprimer ou faire imprimer, vendre ou distribuer par tout nostre Royaume ledit Liure, intitulé comme dit est, & ce pour le temps & espace de deux ans, à compter du iour & datte des presentes, auec deffences pen-

dant ledit temps à tous Imprimeurs & Libraires d'imprimer ou faire imprimer le susdit Liure, sans le consentement dudit Bourriquant, sur peine de confiscation des exemplaires, & de tous despens, dommages & interests. Si vous mandõs nos presentes lettres & permission vous faciez iouïr & paisiblement vser ledict Bourriquant, nonobstant tout trouble ou empeschement à ce contraire: Car tel est nostre plaisir. DONNÉ à Paris le 20. iour de May l'an de grace 1617. Et de nostre regne le huictiesme.

Par le Conseil.

DV LIS.

Seellé de cire iaulne.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

https://archive.org/details/remerciementmons00pari